

TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du 2 Janvier 2018

Présents : MM. GOURMAND, BOURGOGNON, DANON, D'AGOSTINO, GRANJON

Assiste : Mme VALDES

ENVOYES A LA FFF

- * Demande d'avis préalable du stade Veigy Foncenex.
- * Demandes de confirmation d'éclairage des stades du Forum 1 et 2 à St Maurice de Beynost
- * Demande d'avis préalable du stade Ripotier à Aubenas
- * Demande de classement fédéral du stade André Amiot à Dompierre sur Besbre.
- * Tests des qualités sportives du stade Municipal à Saint Christo en Jarez

ECLAIRAGES

Niveau E5

St Gervais d'Auvergne : Stade J.F. Smarelli – NNI. 633540101

Niveau E5 – 164 lux – CU 0.77 – Emini / Emaxi 0.65

Rapport de visite effectué par M. TINET - Classement jusqu'au 27 Décembre 2019

Grammond : Stade du Flanchard – NNI. 421020101

Niveau E5 – 153 lux – CU 0.74 – Emini / Emaxi 0.44

Rapport de visite effectué par M. GRANJON - Classement jusqu'au 27 Décembre 2018

Niveau EFoot A 11

Fillinges : Stade la Ferme Saillet – NNI. 741280102

Niveau EFoot A 11 – 139 lux – CU 0.68 – Emini / Emaxi 0.39

Rapport de visite effectué par MM. ROSSET et CHENEVAL - Classement jusqu'au 27 Décembre 2019

INSTALLATIONS

Niveau Foot A 11

St Martin du Mont : Stade Gaston Gaillard – NNI. 13740102

Niveau Foot A 11

Rapport de visite effectué par MM. BOURDON et FEYZEUX - Classement jusqu'au 27 Décembre 2027

Niveau 5

St Martin du Mont : Stade Gaston Gaillard – NNI. 13740101

Niveau 5 avec AOP du 31 Octobre 2017

Rapport de visite effectué par MM. BOURDON et FEYZEUX - Classement jusqu'au 27 Décembre 2027

Saint Angel : Stade Raymond Labouesse – NNI. 032170101

Niveau 5 avec AOP du 1^{er} Décembre 2017

Rapport de visite effectué par MM. BERTHEAS et DUCHER - Classement jusqu'au 27 Décembre 2027

Aulnat : Stade Pierre Ducourtial – NNI. 630190103

Niveau 5 avec AOP du 8 Décembre 2017

Rapport de visite effectué par M. TINET - Classement jusqu'au 27 Décembre 2027

Le Mont Doré : Stade Pierre Souchal – NNI. 632360101

Niveau 5 avec AOP du 5 Décembre 2017

Rapport de visite effectué par M. TINET - Classement jusqu'au 27 Décembre 2027

Lignerolles : Stade Louis Penthier – NNI. 031450101

Niveau 5 avec AOP 18 Novembre 2017

Rapport de visite effectué par M. CHUCHROWSKI - Classement jusqu'au 27 Décembre 2027

Louchy Montfand : Stade Daniel DECHET – NNI. 031490101

Niveau 5 avec AOP du 9 Décembre 2017

Rapport de visite effectué par M. CHUCHROWSKI - Classement jusqu'au 27 Décembre 2027

Saint Paul des Landes : Stade Pierre Capel – NNI. 152040101

Niveau 5 avec AOP du 8 Février 2006

Rapport de visite effectué par M. LOUBEYRE - Classement jusqu'au 27 Décembre 2027

Langeac : Stade Léo Lagrange – NNI. 431120101

Niveau 5 avec AOP du 1^{er} Octobre 1997

Rapport de visite effectué par M. CHAMALY - Classement jusqu'au 27 Décembre 2027

DIVERS

Courrier reçu le 20 Décembre 2017

District de Lyon et du Rhône : Demande de classement d'éclairage du stade Noyer à Haute Rivoire

Courrier reçu le 21 Décembre 2017

Mairie de Beaumont Puy de Dôme : Reçu les résultats des tests in situ du Complexe Sportif de l'Artière

Courriers reçus le 22 Décembre 2017

District de Drôme-Ardèche :

Demande d'avis préalable du stade Michel Hidalgo à Donzère

Demande de classement fédéral du stade Bagatelle à Montélimar

Demande de confirmation de classement d'éclairage du stade Marquand à Ucel.

Demande de confirmation de classement d'éclairage du stade de l'Hermaux à Vessey

Demande de classement fédéral du stade Municipal à St Jean de Muzols 3

Demande de classement fédéral du stade Municipal à St Jean de Muzols 2

Mairie de St Jean Bonnefonds : Demande de classement d'éclairage du stade Jean Tardy à St Jean Bonnefonds

District de l'Ain :

Demande de classement fédéral du stade Communal à Lagnieu

Demande de confirmation de classement fédéral du stade Communal à Neuville les Dames

Demande de classement fédéral du stade municipal 3 à St Denis les Bourg

Courriers reçus le 26 Décembre 2017

District de la Loire : Demande de classement fédéral du stade Jean Tardy à St Jean Bonnefonds

District de l'Ain :

Demande de confirmation de classement d'éclairage du Complexe Sportif 1 à Chalamont

Demande de classement d'éclairage du stade des Dimes à Feillens

Demande de confirmation de classement d'éclairage du stade de la Madeleine à Replonges

Demande de classement d'éclairage du stade Cécile et René Martin à Villars les Dombes

Mairie d'Aoste : Demande d'un rendez-vous avec la CRTIS pour la visite de leurs installations

Football Bourg en Bresse Péronnas 01 : Reçu le plan de modernisation du stade Marcel Verchère

PROCÈS-VERBAL N°5 - FFF
CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du 12 Décembre 2017

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. AFFAIRES DIVERSES

BOURG EN BRESSE – STADE MARCEL VERCHERE – NNI 10530101

Cette installation est classée en niveau 2 jusqu'au 20/10/2025.

La commission prend connaissance du projet des travaux concernant le poste de contrôle, les vestiaires, le parking officiel et des espaces médias ainsi que les plans correspondants.

Elle demande que lui soit transmis un plan coté des vestiaires et un plan de masse en format papier.☒

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Confirmations de niveau de classement

YZEURE – STADE DE BELLEVUE 1 – NNI 33210101

Cette installation était classée en niveau 3 jusqu'au 07/12/2017.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau 3 et du rapport de visite effectué le 07/12/2017 par Monsieur Guy MALBRAND, membre de la CFTIS.

Elle donne un délai jusqu'au 01/06/2018 pour mettre l'infirmerie et le local antidopage en conformité avec le règlement (hors passage zone spectateurs et en liaison directe avec les vestiaires).

Elle prononce le classement de cette installation en niveau 3 jusqu'au 07/12/2027.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements Niveaux 5sy, 5SYE, 6sy, 6SYE, Foot A11sy et Foot A11SYE

FRAISSES – COMPLEXE SPORTIF DORIAN 2 – NNI 420990102

Cette installation était classée en niveau Foot A11SYE Provisoire jusqu'au 17/03/2018.

La Commission prend connaissance des tests in situ du 23/10/2017, dont les performances sportives et de sécurité sont conformes à l'article 1.1.5. du Règlement des terrains et installations sportives.

Suite à la réception des tests in situ demandés, elle prononce le classement de cette installation en niveau 6SYE jusqu'au 17/09/2027.

RIVE DE GIER – COMPLEXE SPORTIF BERNARD MAYOL 2 – NNI 421860102

Cette installation était classée en niveau 5SYE jusqu'au 30/06/2017.

Suite au changement de revêtement en synthétique, la commission prend connaissance de la demande de classement en niveau 5SYE et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 07/06/2013

- Rapport de visite effectué le 27/11/2017 par Monsieur Henri BOURGOGNON, membre de la CRTIS.

Elle demande que lui soit transmis des tests in situ récents des performances sportives et de sécurité avant le 14/05/2018 par l'intermédiaire de la Ligue de Football Régionale.

Elle rappelle que le jumelage de deux vestiaires afin d'obtenir plus de 20m2 doit se faire par une liaison sèche (1m80).

Dans l'attente des tests in situ demandés, elle prononce le classement de cette installation en niveau Foot A11SYE Provisoire jusqu'au 23/03/2018.

SAINT ETIENNE – PARC DES SPORTS ETIVALLIERE E2 – NNI 422181008

Cette installation était classée en niveau 5S jusqu'au 30/06/2017.

Suite au changement de revêtement en synthétique, la commission prend connaissance de la demande de classement en niveau 5SYE et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 23/10/2002

- Rapport de visite effectué le 27/11/2017 par Monsieur Henri BOURGOGNON, membre de la CRTIS.

- Tests in situ du 25/10/2017, dont les performances sportives et de sécurité sont conformes à l'article 1.1.5. du Règlement des terrains et installations sportives

Elle demande que lui soit transmis un Arrêté d'Ouverture au Public ou une attestation de capacité du Maire (capacité d'accueil inférieure à 300 personnes), avant le 30/01/2018 par l'intermédiaire de la Ligue de Football Régionale.

Elle prononce le classement de cette installation en niveau 5SYE jusqu'au 01/11/2027.

SAINT HEAND – STADE GILBERT DEPALLE – NNI 422340201

Cette installation est classée en niveau Foot A11SYE Provisoire jusqu'au 01/03/2018.

La Commission prend connaissance des tests in situ du 27/09/2017, dont les performances sportives et de sécurité sont conformes à l'article 1.1.5. du Règlement des terrains et installations sportives.

Suite à la réception des tests, elle prononce le classement de cette installation en niveau 5SYE jusqu'au 16/09/2027.

2.2. Tests in situ de maintien de classement

YZEURE – STADE DE CHAMP DAILLANT – NNI 033210401

Cette installation était classée en niveau 5sy jusqu'au 25/11/2020.

La Commission prend connaissance des tests in situ du 20/10/2017, dont les performances sportives et de sécurité sont conformes à l'article 1.1.5. du Règlement des terrains et installations sportives.

Elle demande que lui soit transmis un Arrêté d'Ouverture au Public ou une attestation de capacité du Maire (capacité d'accueil inférieure à 300 personnes), avant le 30/01/2018 (**dernier délai**) par l'intermédiaire de la Ligue de Football Régionale.

Elle prononce le classement de cette installation en niveau 5SYE jusqu'au 25/11/2020.

3. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

3.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

FEURS – STADE MAURICE ROUSSON 4 – NNI 420940104

Cette installation est classée en niveau 6S jusqu'au 19/07/2020.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un niveau 4SYE et des documents transmis :

- Plans de l'aire de jeu
- Lettre d'intention

Elle émet un avis favorable pour la mise en place d'un gazon synthétique de niveau 4SYE sous réserve du respect du Règlement des Terrains applicable depuis le 31 mai 2014.

Cet avis ne concerne que l'aire de jeu de 105mx68m.

Elle rappelle que, notamment, les dispositions relatives aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisées in situ à la mise en service et après chaque échéance de cinq années d'utilisation.

Le traçage du football réduit devra être conforme à la nouvelle disposition concernant le Foot A8.

Pour son classement en niveau Foot A8SYE, l'ensemble de l'installation doit être conforme au Règlement des Terrains lors de la demande de classement.

Elle précise que le public sera interdit derrière les buts sauf mise en place d'un mur plein (bois, béton ou autre matériau résistant et totalement opaque avec hauteur minimum de 2m) en arrière de la surface de but sur 20m minimum (article 1.1.7.b du Règlement des Terrains).

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

ARGONNAY – STADE ZAPPELLI 2 – NNI 740190102

Cette installation est classée en niveau 5SYE jusqu'au 15/12/2019.

La Commission prend connaissance de l'attestation de capacité du 28/11/2017.

Remerciements

5. PROCÈS-VERBAUX CRTIS

La C.F.T.I.S. prononce les décisions transmises par la ligue :

- ✓ Du 02/11/2017 et 06/11/2017
- ✓ Du 09/11/2017 et 13/11/2017
- ✓ Du 16/11/2017 et 20/11/2017
- ✓ Du 23/11/2017 et 27/11/2017
- ✓ Du 30/11/2017 et 04/12/2017

6. AFFAIRES DIVERSES

VOLVIC – STADE MICHEL CHAMPLEBOUX 1 – NNI 634700101

Cette installation est classée en niveau 4 jusqu'au 02/05/2027.

La Commission prend connaissance des photos du local délégué.

Remerciements.

7. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

7.1. Classements fédéraux initiaux

AUBENAS – STADE RIPOTIER NORD – NNI 070190201

L'éclairage de cette installation est classé en niveau EFoot A11 jusqu'au 25/01/2018.

Eclairement moyen horizontal : 313 Lux

Facteur d'uniformité : 0.77

Rapport Emini/Emaxi : 0.62

Eblouissement (Glare rating) : Gr max = Non communiqué

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et des documents transmis :

Imprimé de confirmation de classement.

Rapport de vérification des installations électriques des bâtiments réalisé par un bureau de contrôle en date du 01/03/2016. (Le rapport de vérification doit concerner l'éclairage de l'aire de jeu).

Cet éclairage n'ayant jamais été classé en niveau E4, la CFTIS demande que lui soit transmis une demande de classement initiale par l'intermédiaire de la CRTIS.

CEBZAT – STADE JEAN MARIE BELLIME 1 – NNI 630630101

Eclairement moyen horizontal : 263 Lux

Facteur d'uniformité : 0.78

Rapport Emini/Emaxi : 0.62

L'éclairage de cette installation a fait l'objet d'un avis préalable favorable pour un classement en niveau E4 le 14/11/2017.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation et des documents transmis :

Imprimé « Demande de classement fédérale d'éclairage » dûment renseigné, daté et signé par le propriétaire de l'installation et le président de la CRTIS.

L'engagement d'entretien par une entreprise spécialisée, de l'ensemble des éclairages en date du 09/11/2017.

– Engagement de conformité des installations électriques provenant du propriétaire en date du 09/11/2017.

Descriptif des mâts.

Plan de l'aire de jeu avec implantation des massifs par rapport aux lignes de touche et du but.

La Commission demande que le dossier soit complété par :

Certificat de conformité des installations électriques émanant d'un bureau de contrôle technique agréé.

CHATEL GUYON – STADE DE LA VOUEE 1 – NNI 631030101

Eclairement moyen horizontal : 289 Lux

Facteur d'uniformité : 0.80

Rapport Emini/Emaxi : 0.58

Implantation : 2X2 mâts

Eblouissement (Glare rating) : Gr max = Non communiqué

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et des documents transmis :

Imprimé « Demande de classement fédérale d'éclairage » dûment renseigné, daté et signé par le propriétaire de l'installation et le président de la CRTIS.

L'engagement d'entretien par une entreprise spécialisée, de l'ensemble des éclairages.

La CFTIS demande que le dossier complété par :

L'étude d'éclairement de cette installation.

Certificat de conformité des installations électriques émanant d'un bureau de contrôle technique agréé.

DECINES CHARPIEU – STADE GROUPAMA TRAINING CENTER – NNI 692750102

Eclairement moyen horizontal : 1030 Lux

Facteur d'uniformité : 0.81

Rapport Emini/Emaxi : 0.68

Implantation : Non communiqué

Eblouissement (Glare rating) : Gr max = Non communiqué

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation et des documents transmis :

Relevé des éclairages horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 27/11/2017.

La Commission demande que le dossier soit complété par :

Imprimé « Demande de classement fédérale d'éclairage » dûment renseigné, daté et signé par le propriétaire de l'installation et le président de la CRTIS.

L'étude d'éclairage avec Emh calculé à 25 pts ; le Facteur d'Uniformité ; Le Rapport Emin/Emax ; l'inclinaison max des projecteurs ; le tableau GR ; le nombre de projecteurs et leurs puissances.

Certificat de conformité des installations électriques émanant d'un bureau de contrôle agréé.

L'engagement d'entretien par les services techniques municipaux ou par une entreprise spécialisée, de l'ensemble des éclairages.

7.2. Confirmation de classement

ANNONAY – STADE ALAIN DUPUIS – NNI 070100101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E4 jusqu'au 18/10/2017.

Eclairement moyen horizontal : 255 Lux

Facteur d'uniformité : 0.80

Rapport Emin/Emaxi : 0.60

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 18/10/2018.

ARPAJON SUR CERE – STADE DU PONT 1 – NNI 150120101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E3 jusqu'au 15/10/2017.

Eclairement moyen horizontal : 323 Lux

Facteur d'uniformité : 0.72

Rapport Emin/Emaxi : 0.57

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E3 jusqu'au 15/10/2018.

BELLEY – STADE PAUL CHASTEL – NNI 010340101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E4 jusqu'au 18/12/2017.

Eclairement moyen horizontal : 241 Lux

Facteur d'uniformité : 0.86

Rapport Emin/Emaxi : 0.64

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 18/12/2018.

CREYS MIEPIEU – COMPLEXE SPORTIF BRACON 1 – NNI 381390101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E4 jusqu'au 21/10/2017.

Eclairement moyen horizontal : 216 Lux

Facteur d'uniformité : 0.84

Rapport Emin/Emaxi : 0.60

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 21/10/2018.

CRUAS – STADE GILBERT ESPEYTE 1 – NNI 070760101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E4 jusqu'au 17/12/2017.

Eclairement moyen horizontal : 242 Lux

Facteur d'uniformité : 0.86

Rapport Emin/Emaxi : 0.72

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 17/12/2018.

FEYZIN – STADE JEAN BOUIN 1 – NNI 692760101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E4 jusqu'au 14/11/2017.

Eclairement moyen horizontal : 281 Lux

Facteur d'uniformité : 0.81

Rapport Emin/Emaxi : 0.59

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 14/11/2018.

GLEIZE – STADE PIERRE MONTMARTIN – NNI 690920101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E3 jusqu'au 15/11/2017.

Eclairement moyen horizontal : 332 Lux

Facteur d'uniformité : 0.85

Rapport Emin/Emaxi : 0.72

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E3 jusqu'au 15/11/2018.

GUILHERAND GRANGES – STADE MISTRAL – NNI 071020101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E4 jusqu'au 14/10/2017.

Eclairement moyen horizontal : 227 Lux

Facteur d'uniformité : 0.71

Rapport Emini/Emaxi : 0.56

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 14/10/2018.

L'ARBRESLE – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 690100101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E4 jusqu'au 16/12/2017.

Eclairage moyen horizontal : 221 Lux

Facteur d'uniformité : 0.78

Rapport Emini/Emaxi : 0.51

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 16/12/2018.

L'ISLE D'ABEAU – STADE DE COLLONGE 1 – NNI 381930101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E4 jusqu'au 15/10/2017.

Eclairage moyen horizontal : 239 Lux

Facteur d'uniformité : 0.73

Rapport Emini/Emaxi : 0.54

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 15/10/2018.

LIMONEST – PARC DES SPORTS COURTOIS FILLOT 1 – NNI 691160101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E4 jusqu'au 02/10/2017.

Eclairage moyen horizontal : 265 Lux

Facteur d'uniformité : 0.72

Rapport Emini/Emaxi : 0.52

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 02/10/2018.

MAURIAC – STADE JEAN LAVIGNE 1 – NNI 151200101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E4 jusqu'au 15/10/2017.

Eclairage moyen horizontal : 227 Lux

Facteur d'uniformité : 0.80

Rapport Emini/Emaxi : 0.51

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 15/10/2018.

MOIRANS – STADE COLETTE BESSON – NNI 382390201

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E4 jusqu'au 15/11/2017.

Eclairage moyen horizontal : 227 Lux

Facteur d'uniformité : 0.80

Rapport Emini/Emaxi : 0.51

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 15/11/2018.

MONTREAL LA CLUSE – STADE ORINDIS 1 – NNI 012650101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau EFoot A11 jusqu'au 21/11/2018.

Eclairage moyen horizontal : 323 Lux

Facteur d'uniformité : 0.74

Rapport Emini/Emaxi : 0.51

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 21/11/2018.

MOUTIERS – STADE JOSEPH BARDASSIER 1 – NNI 731810101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E4 jusqu'au 16/09/2017.

Eclairage moyen horizontal : 274 Lux

Facteur d'uniformité : 0.72

Rapport Emini/Emaxi : 0.56

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 16/09/2018.

SAINT FLOUR – STADE RENE JARLIER – NNI 151870101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E3 jusqu'au 15/10/2017.

Eclairage moyen horizontal : 296 Lux

Facteur d'uniformité : 0.71

Rapport Emini/Emaxi : 0.53

La Commission constate que les points bis ainsi que la signature du président de la CRTIS n'apparaissent pas sur le relevé.

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 15/10/2018.

VALENCE – STADE GEORGES POMPIDOU 1 – NNI 263620101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E3 jusqu'au 14/11/2017.

Eclairement moyen horizontal : 625 Lux

Facteur d'uniformité : 0.79

Rapport Emini/Emaxi : 0.65

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E3 jusqu'au 14/11/2018.

Le Président

R. GOURMAND